

Grille tarifaire applicable à partir du 01/01/2024

	Tarifs horaires			
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT après avantage fiscal	Prix TTC après avantage fiscal
Ménage / Repassage à partir de 2h	29,55€	32,50€	14,78€	16,25€
Ménage / Repassage à partir de 3h	29,09€	32,00€	14,55€	16,00€
Ménage / Repassage à partir de 4h	28,64€	31,50€	14,32€	15,75€
Ménage / Repassage ponctuel ou résidence secondaire	31,82€	35,00€	15,91€	17,50€
Bricolage	33,33€	40,00€	16,67€	20,00€
Jardinage	37,50€	45,00€	18,75€	22,50€

Frais annexes

Forfait déplacement

Au-delà de 20 km de l'agence, nous facturons 0,50 € TTC (0,42 € HT) par kilomètre.

Produits d'entretien

Lors des prestations, nous pouvons vous fournir les produits d'entretien qui seront facturés 2 € TTC (1,67 € HT) par heure de prestation.

Majoration

Une majoration de 4 € TTC/heure (3.64 € HT/heure) s'applique pour les prestations effectuées de façon régulière mais non hebdomadaire.

Les prix s'entendent toutes taxes et frais de gestion inclus.

Un devis personnalisé est établi gratuitement pour toute prestation dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou en cas de demande.

Cette grille tarifaire correspond à nos prestations de confort. Pour les autres services du dispositif des Services à la Personne, veuillez nous consulter.

Informations complémentaires

Modes de paiement

Les différents modes de paiement acceptés pour le règlement des prestations sont :

- Prélèvement automatique SEPA
- Chèque Emploi Service Universel (CESU)
- Virement bancaire
- Chèque bancaire
- Règlement par avance immédiate de crédit d'impôts

Durée minimale des prestations

La durée minimale des prestations régulières hebdomadaires ou des prestations ponctuelles est de 2 heures.

Avantage fiscal

Artyzen, ayant fait l'objet d'une déclaration préfectorale, offre à nos clients la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt équivalent à 50 % des dépenses engagées, conformément aux dispositions actuelles de l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts. Plus d'informations sur service-public.fr.

TVA

Le taux de TVA appliqué est de 10% pour les prestations de ménage et de repassage, et de 20% pour les prestations de jardinage et bricolage.

Grille tarifaire applicable à partir du 01/01/2024

	Tarifs horaires			
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT après avantage fiscal	Prix TTC après avantage fiscal
Ménage / Repassage à partir de 2h	29,55€	32,50€	14,78€	16,25€
Ménage / Repassage à partir de 3h	29,09€	32,00€	14,55€	16,00€
Ménage / Repassage à partir de 4h	28,64€	31,50€	14,32€	15,75€
Ménage / Repassage ponctuel ou résidence secondaire	31,82€	35,00€	15,91€	17,50€
Bricolage	33,33€	40,00€	16,67€	20,00€
Jardinage	37,50€	45,00€	18,75€	22,50€

Frais annexes

Forfait déplacement

Au-delà de 20 km de l'agence, nous facturons 0.50 € TTC (0,42€ HT) par kilomètre.

Produits d'entretien

Lors des prestations, nous pouvons vous fournir les produits d'entretien qui seront facturés 2€ TTC (1,67€ HT) par heure de prestation.

Majoration

Une majoration de 4 € TTC/heure (3.64 € HT/heure) s'applique pour les prestations effectuées de façon régulière mais non hebdomadaire.

Les prix s'entendent toutes taxes et frais de gestion inclus.

Un devis personnalisé est établi gratuitement pour toute prestation dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou en cas de demande.

Cette grille tarifaire correspond à nos prestations de confort pour les personnes de moins de 70 ans. Pour les autres services du dispositif des Services à la Personne, veuillez nous consulter.

Informations complémentaires

Modes de paiement

Les différents modes de paiement acceptés pour le règlement des prestations sont :

- Prélèvement automatique SEPA
- Chèque Emploi Service Universel (CESU)
- Virement bancaire
- Chèque bancaire
- Règlement par avance immédiate de crédit d'impôts

Durée minimale des prestations

La durée minimale des prestations régulières hebdomadaires ou des prestations ponctuelles est de 2 heures.

Avantage fiscal

Artyzen, ayant fait l'objet d'une déclaration préfectorale, offre à nos clients la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt équivalent à 50 % des dépenses engagées, conformément aux dispositions actuelles de l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts. Plus d'informations sur service-public.fr.

TVA

Le taux de TVA appliqué est de 10% pour les prestations de ménage et de repassage, et de 20% pour les prestations de jardinage et bricolage.

Grille tarifaire applicable à partir du 01/01/2024

	Tarifs horaires			
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT après avantage fiscal	Prix TTC après avantage fiscal
Ménage / Repassage à partir de 2h	30,81€	32,50€	15,41€	16,25€
Ménage / Repassage à partir de 3h	30,33€	32,00€	15,17€	16,00€
Ménage / Repassage à partir de 4h	29,86€	31,50€	14,93€	15,75€
Ménage / Repassage ponctuel ou résidence secondaire	33,18€	35,00€	16,59€	17,50€
Bricolage	33,33€	40,00€	16,67€	20,00€
Jardinage	37,50€	45,00€	18,75€	22,50€

Frais annexes

Forfait déplacement

Au-delà de 20 km de l'agence, nous facturons 0,50 € TTC (0,42€ HT) par kilomètre.

Produits d'entretien

Lors des prestations, nous pouvons vous fournir les produits d'entretien qui seront facturés 2€ TTC (1,67€ HT) par heure de prestation.

Majoration

Une majoration de 4 € TTC/heure (3,64 € HT/heure) s'applique pour les prestations effectuées de façon régulière mais non hebdomadaire.

Les prix s'entendent toutes taxes et frais de gestion inclus.

Un devis personnalisé est établi gratuitement pour toute prestation dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou en cas de demande.

Cette grille tarifaire correspond à nos prestations de confort pour les personnes de plus de 70 ans. Pour les autres services du dispositif des Services à la Personne, veuillez nous consulter.

Informations complémentaires

Modes de paiement

Les différents modes de paiement acceptés pour le règlement des prestations sont :

- Prélèvement automatique SEPA
- Chèque Emploi Service Universel (CESU)
- Virement bancaire
- Chèque bancaire
- Règlement par avance immédiate de crédit d'impôts

Durée minimale des prestations

La durée minimale des prestations régulières hebdomadaires ou des prestations ponctuelles est de 2 heures.

Avantage fiscal

Artyzen, ayant fait l'objet d'une déclaration préfectorale, offre à nos clients la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt équivalent à 50 % des dépenses engagées, conformément aux dispositions actuelles de l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts. Plus d'informations sur service-public.fr.

TVA

Le taux de TVA appliqué est de 5,5% pour les prestations de ménage et de repassage et de 20% pour les prestations de jardinage et bricolage.